

AMUNDI PRUDENT

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de cette solution d'épargne

L'ESSENTIEL

AMUNDI PRUDENT est un Fonds Commun de Placement géré par Amundi Asset Management ayant pour objectif de réaliser, sur un horizon de placement recommandé de 2 ans, une performance annuelle supérieure de 2% à celle de l'EONIA capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, à travers une gestion discrétionnaire et flexible d'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux et de devises, et après prise en compte des frais courants . Il s'adresse notamment aux épargnantes à la recherche d'une alternative aux autres supports éligibles au PEA (fonds d'actions ou fonds d'attente) et disposant d'un profil de rendement et de risque encadré. Le fonds Amundi Prudent n'offre aucune garantie de capital, ni de performance.

CARACTERISTIQUES

Code ISIN : FR0010697466 (part C)
Profil de risque et de rendement ⁽¹⁾ : 3 (sur une échelle de 7)



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Amundi Prudent peut être souscrit dans un Compte Titres Ordinaire (CTO) ou dans un PEA

MONTANT MINIMUM

1 millième de part.

VERSEMENTS

Libres ou programmés dans le cadre de l'enveloppe d'épargne.

DURÉE DE PLACEMENT

L'horizon de placement recommandé est de 2 ans minimum.

DISPONIBILITÉ

Les parts peuvent être cédées ou arbitrées à tout moment selon les modalités prévues au sein de l'enveloppe d'épargne.

PROTECTION DU CAPITAL

Le fonds présente un risque de perte en capital et n'offre pas de garantie de performance. Autres principaux risques : risque lié aux marchés actions, risque de crédit / taux, risque de change, risque de contrepartie.

FRAIS

Frais de souscription : 0,5% TTC maximum

Frais de sortie : néant

Frais courants : 1,04% ttc (*les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre*)

Commission de performance : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence

FISCALITÉ

Fiscalité du CTO ou du PEA, suivant l'enveloppe d'investissement

(1) Correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

BON À SAVOIR

POINT D'ATTENTION

Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur les marchés financiers nécessite une connaissance préalable et une acceptation des risques qui y sont associés.

SITE INTERNET

www.ca-sicavetfcpc.fr : pour vous informer sur Amundi Prudent

SERVICES EN LIGNE

- **Invest Store** est un service en ligne pour gérer votre portefeuille CTO ou PEA en temps réel, passer des ordres de bourse et accéder aux dernières actualités financières. Il se décline en 2 versions : Invest Store Initial, pour disposer des services essentiels de la bourse en ligne, et Invest Store Intégral, pour plus de services d'experts et d'outils.

Pour connaître les conditions d'adhésion à ce service, rapprochez-vous d'un Conseiller Crédit Agricole

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- **Service d'épargne progressive et périodique** : Plan d'Epargne Boursière (PEB) dans le CTO ou PEA

- **Alerte et Sécurisation des plus-values** :

- Alerte dès qu'un objectif de performance que vous avez fixé est atteint

Pour connaître les conditions d'adhésion à ces services, rapprochez-vous d'un Conseiller Crédit Agricole

Ce fonds est géré par Amundi, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. S.A. au capital de 1 086 262 605 euros. Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris. La documentation juridique du fonds est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre ou sur le site ca-sicavetfcpc.fr et doit vous être remis préalablement à toute souscription. Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Ces informations sont réputées exactes en mai 2018.